

Réf : CA2025/44

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2025**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023**

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.231-1 et suivants,

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu l'avis du comité social d'administration de l'université en date du 8 juillet 2025,

Le quorum étant atteint,

➤Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le rapport social unique 2023 de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

Article 2 :

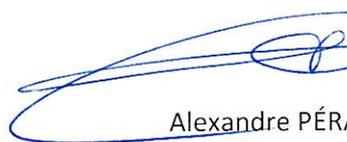
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 juillet 2025.

Membres présents	18
Membres représentés	16
Total membres présents et représentés	34
Abstention (s)	1
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,


Alexandre PÉRAUD.

PRÉSIDENCE

21 JUIL. 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

21 JUIL. 2025